

Initiateur du 08/03/86

A LA PISCINE DE L'ENTSOA

Examen d'initiateur club de plongée sous-marine organisé par l'U.S.I. et la ligue d'Auvergne

Avec l'aimable collaboration de l'ENTSOA qui prêtait ses installations sportives, en l'occurrence sa piscine, l'U.S.I. plongée, présidée par M. Aubert, également président du jury, organisait, au niveau de la ligue d'Auvergne, un passage d'examen pour l'obtention du brevet d'initiateur club de plongée sous-marine.

Le premier des trois examens, prévus pour l'année (les deux autres se dérouleront à Clermont-Ferrand), permet d'encadrer et d'enseigner en piscines pourvues d'un bassin d'une profondeur à six mètres.

Deux candidats issus du Club Subaquatique Thiernois postulaient à ce brevet réservé uniquement aux détenteurs du premier échelon.

Notons qu'il existe cinq niveaux dans la « hiérarchie » subaquatique : les brevets élémentaires, premier et deuxième échelon ; le diplôme d'initiateur club et ceux de moniteur fédéral, premier et deuxième degré. Ces trois derniers sont réservés au niveau cadre.

Ceci dit, les candidats : Jean Garcia et Didier Brevet, avaient à passer des épreuves de pédagogie, sauvetage et de secourisme.

La pédagogie portait sur l'aptitude à organiser une séance



d'entraînement en piscine. Le sauvetage comprenait deux épreuves, dont une nage sur une longueur de 100 mètres en moins de quatre minutes, avec récupération d'un mannequin placé à trois

mètres de profondeur, et son tractage (voies respiratoires hors de l'eau) pendant une minute. Pas si simple qu'on pourrait le croire.

Etaient présents à cet examen : MM. Aubert, président de l'U.S.I.

plongée et du jury ; Martin, responsable technique et délégué du comité régional ; Dumas, président du club de plongée de l'ENTSOA, à qui l'U.S.I. réitère ses remerciements.

Edition "LA MONTAGNE"

du 13/03/86